

Ce mariage ont été fait en cette Commune, & l'heure
 se mit devant la porte de la Mairie, ainsi qu'en celle de
 Geaville Sainte Honorine, les dimanches trente-un
 Mars permis et sept avants courent, et affiché, au ter-
 me de la Loi sans qu'il ait été signifié aucun empê-
 chement ou opposition au dit mariage; sur notre in-
 spection, les futurs nous ont déclaré que leur Contrat de
 mariage a été passé devant M^r Charles Honoré Nou-
 sel, notaire ou Saint-Nommain de Colbose, le six avril
 courant et nous ont remis le Certificat qui le constate.
 Les futurs ont déclaré et séparé: 1^o leur acte de
 naissance. 2^o l'acte de décès du père du futur; 3^o l'acte de dé-
 cès de la mère de la future, 4^o le Certificat de M^r de Mairie
 de Geaville, Sainte Honorine constatant que les publica-
 tions de leur mariage ont été faites comme il est dit ci-
 dessus, le tout en bonne forme. Apres lecture par nous
 faite, aux termes de la Loi, des dits pièces déposées, en la
 nos mains et ci-dessus mentionnées, ainsi qu'en le chapitre
 VI du titre V du Code Civil, intitulé: du Mariage; articles
 14 et suivants, les dits comparants ont déclaré prendre
 en mariage, l'un: Monsieur Marie-Josephine
 Clémence, et l'autre: Bancx Eugène-Georges en pre-
 sence de: 1^o Courcaux Ernest, Cultivateur, âgé de cinquante-
 sept ans, demeurant en cette Commune, oulé de l'époux; 2^o
 Desvarieux Prosper, propriétaire, âgé de cinquante-deux ans,
 demeurant à Montheuil-sur-Meuse (Seine) oulé de l'épouse;
 3^o Monsieur Oscar, Cultivateur, âgé de vingt-huit ans,
 demeurant à l'Aubin, Nogent, père de l'époux; 4^o Mon-
 sieur Joseph, Cultivateur, âgé de vingt-sept ans, de-
 meurant à Saint-Laurent de Brevalles, frère de l'époux
 lesquels témoins nous ont affirmé sous la foi de serment
 ou bien que connaissant l'époux, ils ignorent le lieu
 du premier domicile et de décès des ascendants de l'époux.
 L'épouse nous a affirmé la même chose, assistée de
 nous, Monsieur Delaporte, a déposé-remplissons par
 délégation de Monsieur le Maire, les fonctions officielles

10 MAR. 1939
POUR COPIE CONFORME



11^e
Mairie de Gainneville
M. le Maire
Se 83